

Renseignements sur l'enfant participant

Prénom : _____ Nom : _____ Âge : _____

Téléphone : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Numéro d'assurance-maladie : _____ Expiration : _____

Informations particulières sur l'enfant que vous jugez pertinentes à transmettre pour l'activité choisie :
_____**Renseignements sur le parent**

Prénom : _____ Nom : _____

Téléphone : _____ Courriel (obligatoire) : _____

Souhaitez-vous recevoir notre infolettre ? OUI ☐ NON ☐ Je suis déjà abonné. ☐

L'infolettre est un bulletin électronique, envoyé tous les jeudis, servant à tenir informés les citoyens sur les activités et autres sujets municipaux.
Pour vous inscrire, visitez le www.mont-blanc.quebec.

Signature : _____

☐ J'accepte de remplir ce formulaire afin que vous disposiez des informations nécessaires pour compléter mon inscription en accord avec notre [Politique de confidentialité](#). Les renseignements recueillis par la Municipalité sont utilisés à la seule fin de votre inscription à l'activité. L'omission de fournir les renseignements obligatoires nous empêchera de confirmer votre inscription. Seuls les membres autorisés de notre personnel y ont accès. Vous pouvez consulter vos renseignements personnels ou les rectifier selon les limites légales prévues. Les renseignements personnels ne sont communiqués à une autre organisation que dans le cas où la divulgation est permise par la loi.

 ----- **Modalités d'inscription et politique de remboursement**

1. Envoyez votre fiche d'inscription complétée à l'adresse courriel suivante : loisirsculture@mont-blanc.quebec
2. Pour toutes questions, s'adresser au Service des loisirs : loisirsculture@mont-blanc.quebec ou 819 688-2161 p.2258.
3. **Informations générales sur les activités :**
 - Vendredi 17 avril de 18 h 30 à 20 h 30 (pour les 10 ans et +), gratuit
 - Chalet de la Mairie, 120 place de la Mairie, Mont-Blanc
 - Jeux de combat grandeur nature avec des épées en mousse, alliant stratégie, esprit d'équipe et endurance physique.
4. La priorité des inscriptions est faite aux résidents de la Municipalité.
5. Cette activité requiert l'inscription d'un nombre minimum et d'un maximum de personnes. Le Service des loisirs se réserve le droit d'annuler l'activité, advenant le cas où celle-ci ne regroupe pas le nombre requis.